

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Sécurité routière

Traitement des obstacles latéraux

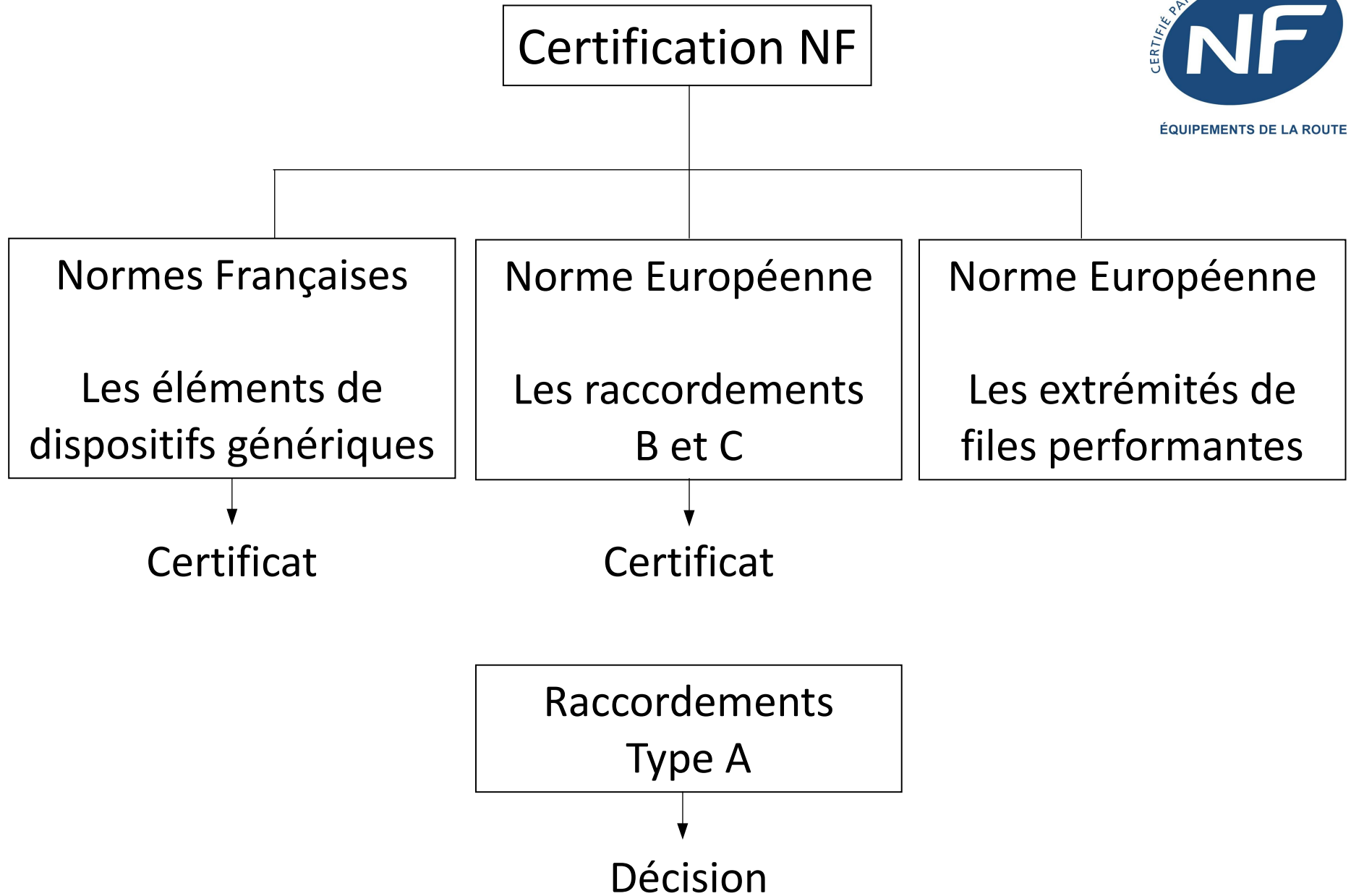
29 juin 2016

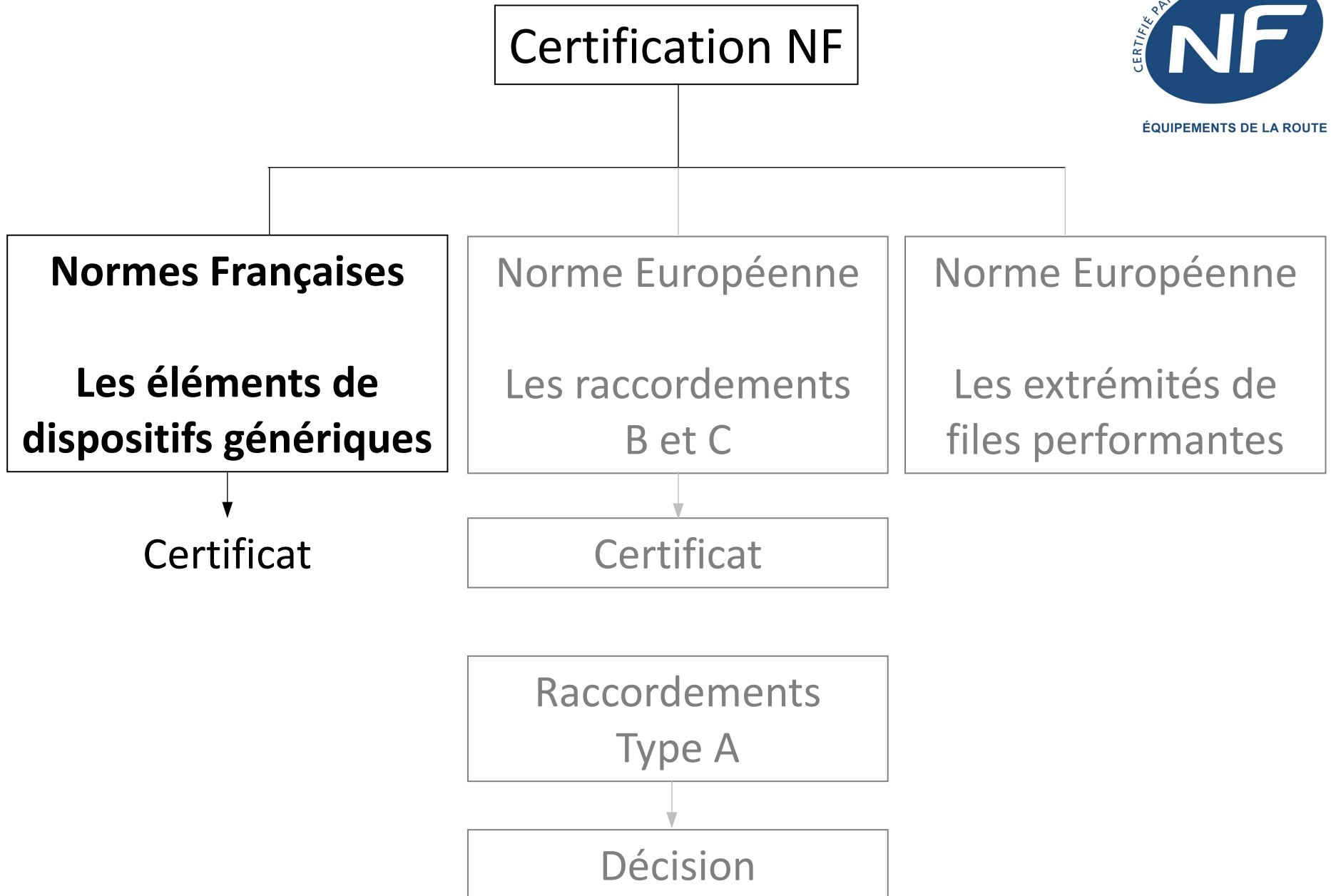
Comment vérifier la qualité des équipements de la route que nous achetons :

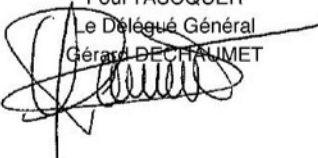
savoir lire un certificat NF et un certificat de constance de performances

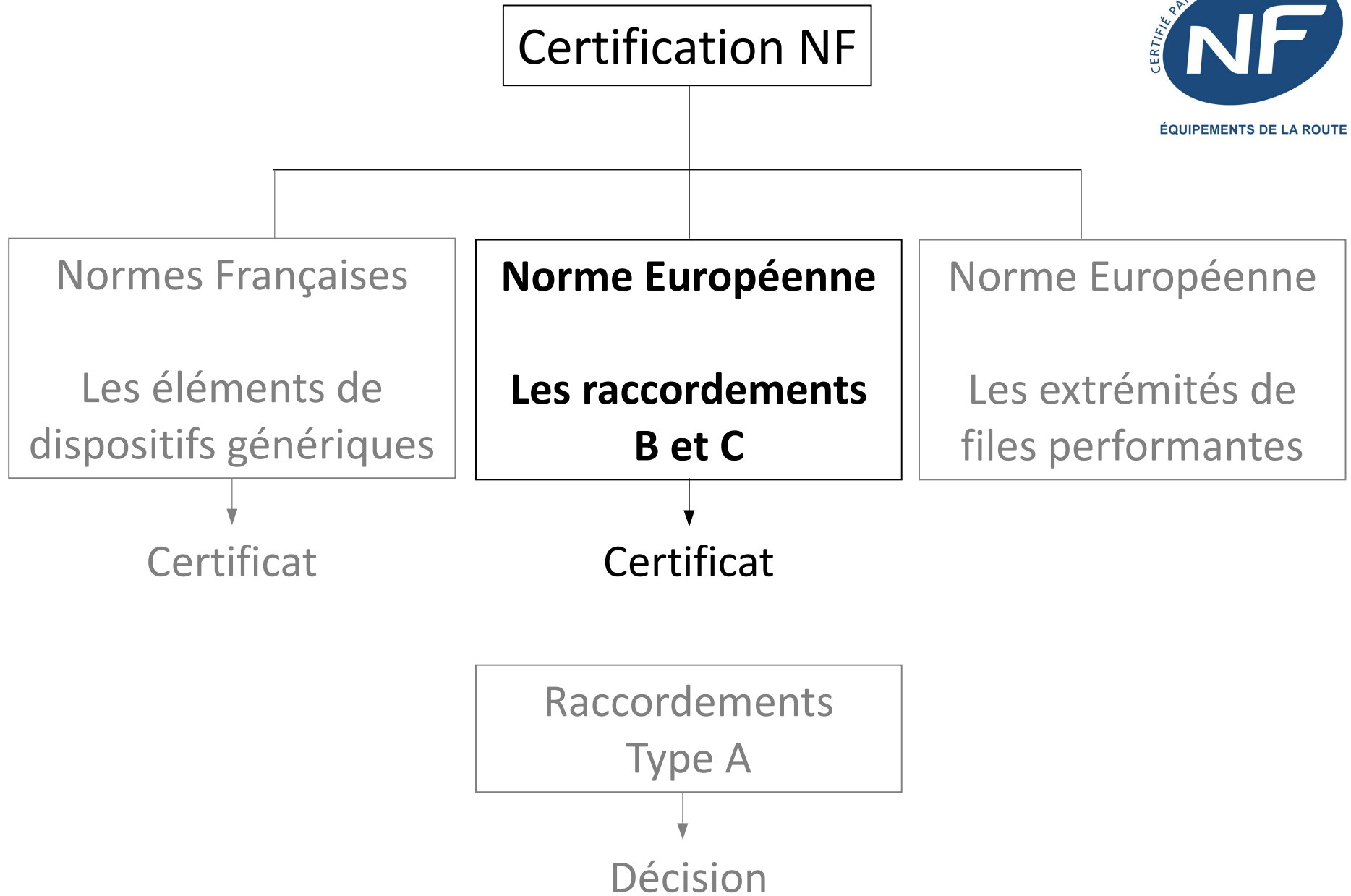
Gérard DECHAUMET
ASCQUER

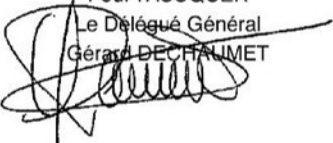






DECISION D'ADMISSION Le 01/04/1994 sous N°GLM-0 [REDACTED] RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2016	DISPOSITIFS DE RETENUE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ EN EN ACIER DE PROFIL PROFIL A ET B
Adresse du titulaire : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] France	
<i>Site(s) de production</i> [REDACTED]	
<p>Cette décision atteste , après évaluation, que ce produit est conforme aux règles de certification NF 058 révision 10 et aux annexes de certification NF 058 "Dispositif de retenue" révision 6</p> <p><i>Eléments de glissement de profil A</i></p> <p>La fiche technique du 19/02/2010 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.</p> <p>Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2017 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.</p> <p>La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr</p> <p>En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.</p> <p>Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Gérard DECHAUMET</p> 	



DECISION D'ADMISSION	DISPOSITIFS DE RETENUE
Le 22/04/2016 sous N°RACC-0 [REDACTED] - - Adresse du titulaire : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] France	RACCORDEMENT DE DE DISPOSITIFS DE RETENUE
<i>Site(s) de production</i> [REDACTED]	
Cette décision atteste , après évaluation, que ce produit est conforme aux règles de certification NF 058 révision et aux annexes de certification NF 058 "" révision	
La fiche technique du 21/03/2016 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2017 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
<p>Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Gérard DECHAUMET</p> 	

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 21/03/2016

Etablie en application de l'annexe « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 3.

Admission numéro RACC- [REDACTED]

Société titulaire

[REDACTED]
France

Dispositifs Raccordés

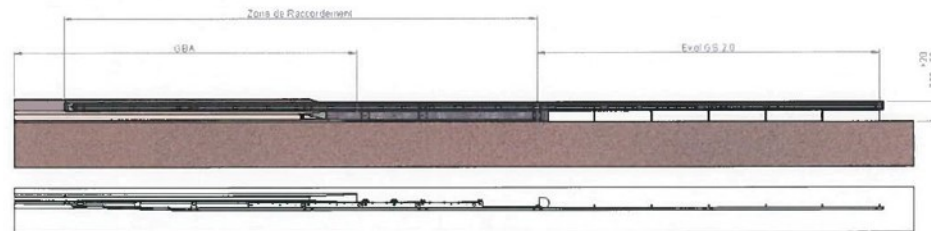
[REDACTED]
Glissière métallique d'accotement (entraxe 2m) à utiliser dans les zones de circulation
Certificat CE n° 1826-CPB-[REDACTED]

[REDACTED]
Barrière béton générique coulée en place

Description du raccordement

Raccordement [REDACTED]
Raccordement avec pièces spécifiques
Evaluation par crash-test et simulation numérique

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : **N2**

Marquage

Logo fabricant et marque NF sur poutres de renfort longitudinales



Visas

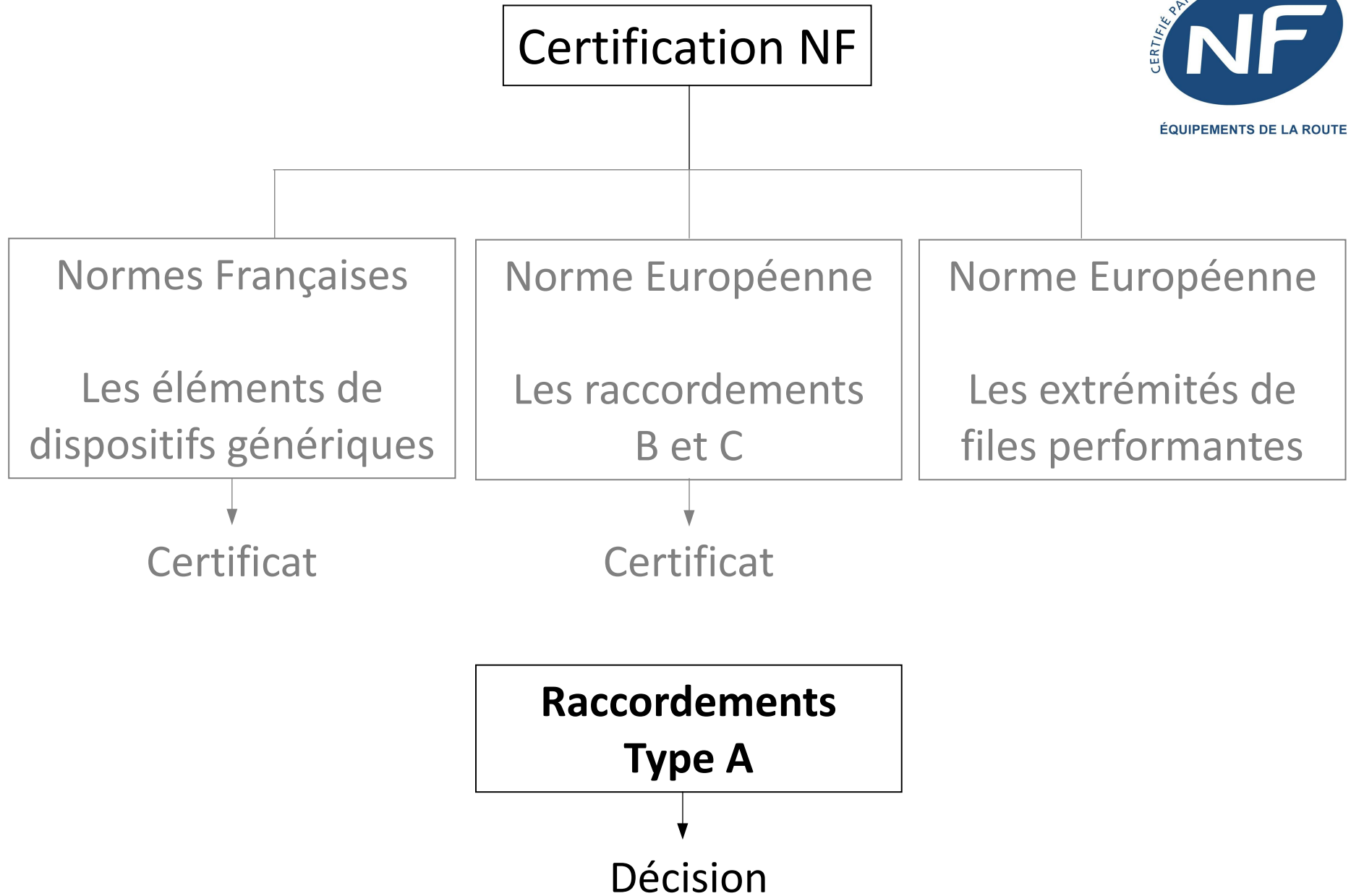
Fiche établie par l'ASCQUER

G. DECHAUMET
[Signature]
Le 22.04.16

Le fabricant (nom et visa)

[REDACTED]
Le 19.04.2016

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.



DECISION Le XX/XX/201X sous N°XXX	RACCORDEMENTS DES DISPOSITIFS DE RETENUE
Titulaire : Raison sociale Adresse	
Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié par l'arrêté du 28 août 2014 et du 3 décembre 2014, l'ASCQUER a évalué le raccordement entre les dispositifs de retenue suivants ;	
Dispositif A Certificat CE n°	Dispositif B Certificat CE n°
défini sur la fiche technique relative au produit. Ce raccordement répond à la classe d'évaluation A « Pas d'évaluation particulière » définie dans le tableau de l'arrêté modificatif du 28 août 2014. Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique.	
L'ASCQUER atteste la conformité du raccordement à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié le 28 août 2014 et le 3 décembre 2014.	
La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique N°... du...	
Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Gérard DECHAUMET	

FICHE TECHNIQUE
Raccordement de dispositifs de retenue
 Edition du 08/02/2016

Etablie en application de l'annexe « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 2.

Admission numéro : RACC- [REDACTED]

Société titulaire

[REDACTED]
 Rue [REDACTED]
 France

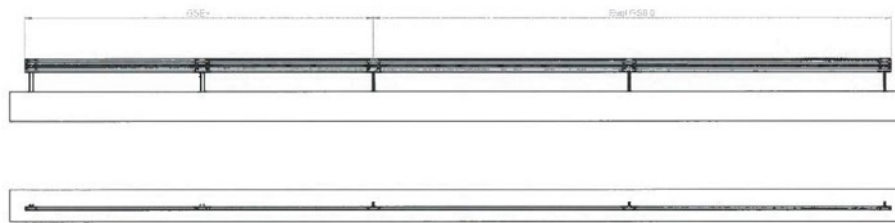
Dispositifs Raccordés

[REDACTED] <i>Glissière métallique d'accotement (entraxe 4m) à utiliser dans les zones de circulation</i> Certificat CE n° 1826-CPE-[REDACTED]	[REDACTED] <i>Glissière métallique d'accotement (entraxe 6m) à utiliser dans les zones de circulation</i> Certificat CE n° 1826-CPE-[REDACTED]
--	--

Description du raccordement

Raccordement [REDACTED]
 Raccordement sans pièce spécifique
Pas d'évaluation particulière

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : [REDACTED] **N2**

Marquage

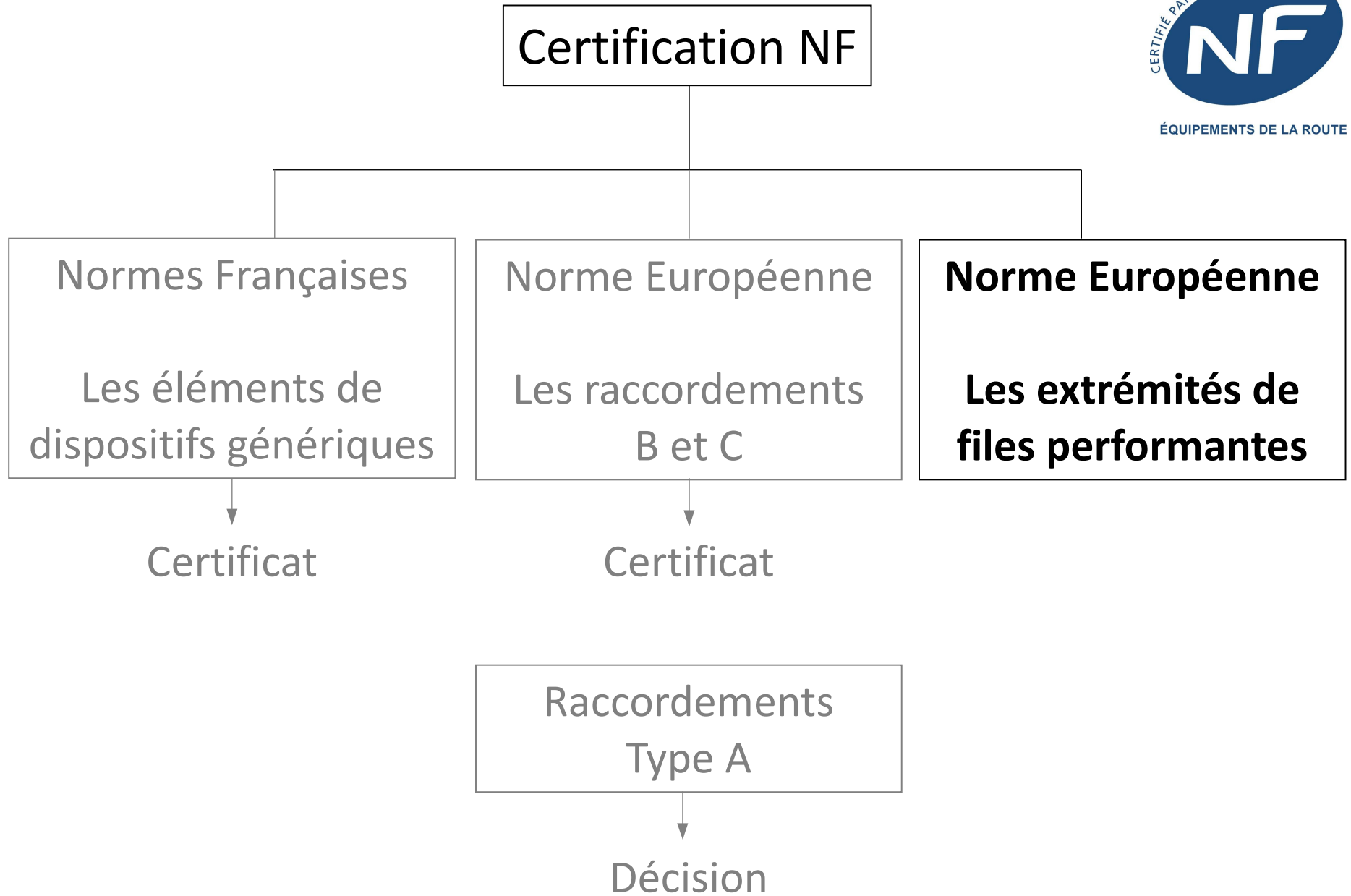
SANS OBJET

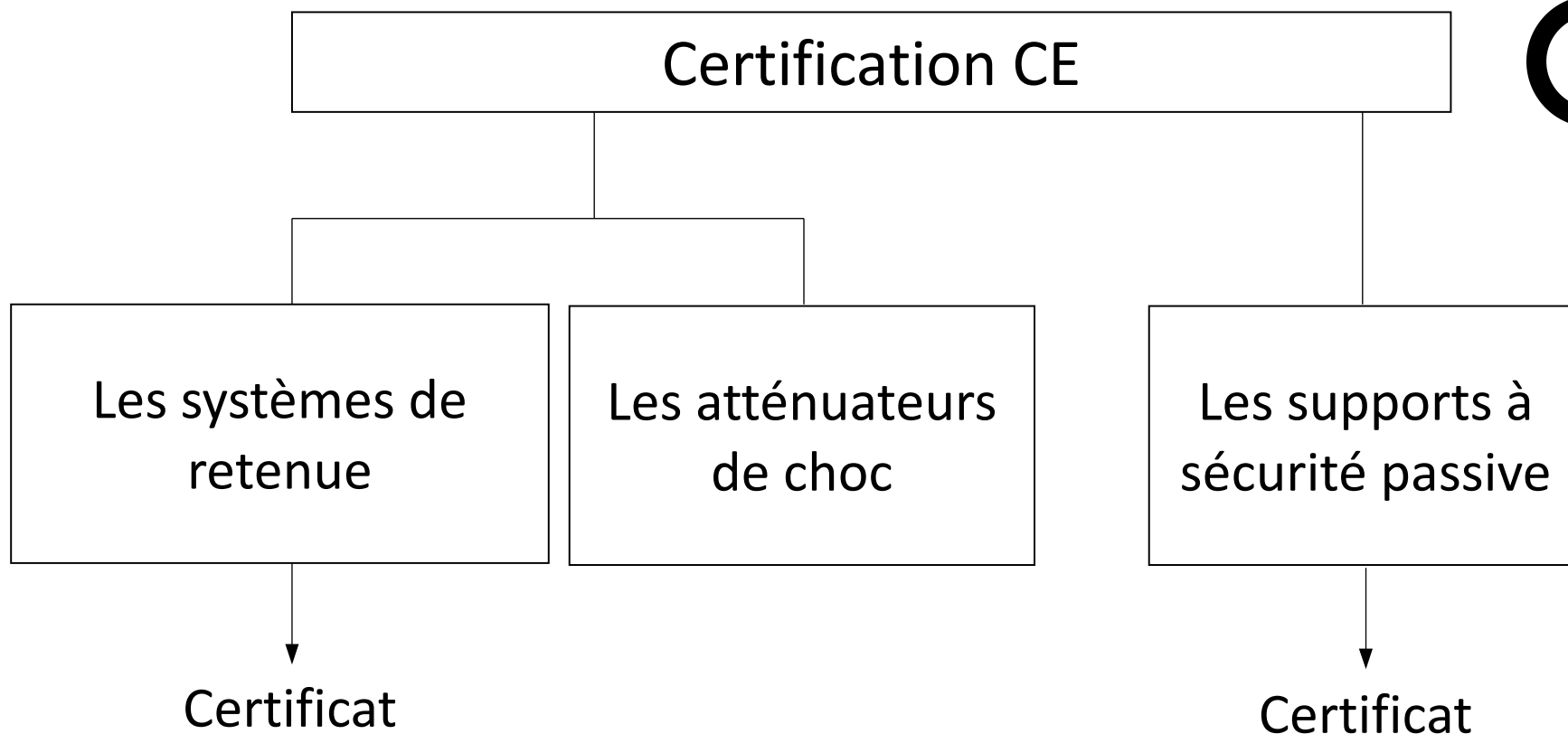
Visas

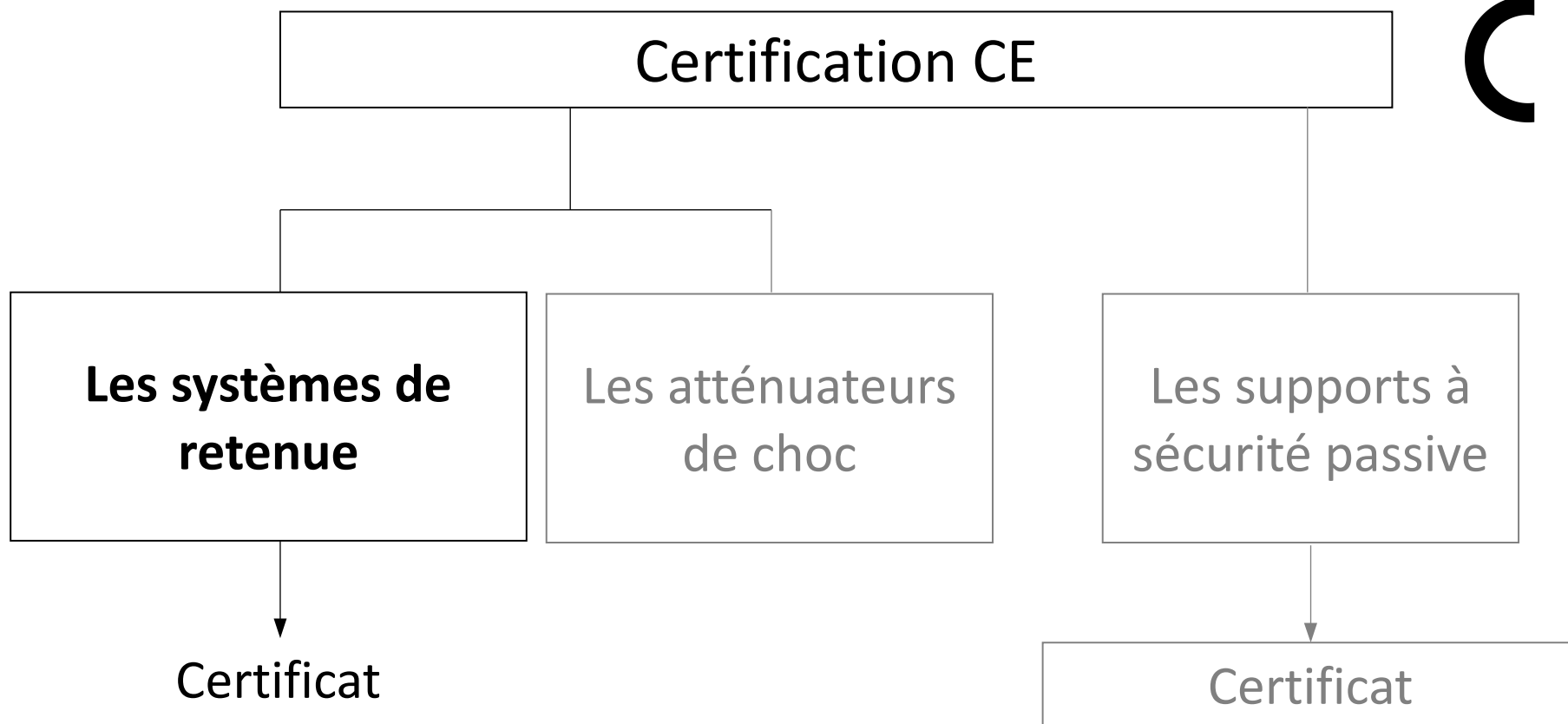
Fiche établie par l'ASCQUER
G-DECHANMET
 [Signature]
 Le 7/3/2016

Le fabricant (nom et visa)
 [REDACTED]
 [Signature]
 Le 19/02/2016

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.







CE CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES CERTIFICATE OF CONSTANCY OF PERFORMANCE

N°1826-CPR- [redacted]
du [redacted] avril 2016

En application du règlement 305/2011/EU du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de la Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction :
In compliance with Regulation 305/2011/EU of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 (the Construction Products Regulation or CPR), this certificate applies to the construction product:

Dispositif de retenue routier – Barrière de sécurité Road restraint systems – Safety barrier

Dont les niveaux et classes de performances et la description du produit de construction sont détaillés en annexe.
Whose levels and classes of performance and description of the construction product are detailed in the attached annex.

Mis sur le marché sous le nom ou la marque:
Placed on the market under the name or trade mark:

Par le fabricant :
By the manufacturer:
[redacted]

Et produit dans les établissements de fabrication :
And produced in the manufacturing plants:

[redacted]

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme :
This certificate attests that all provisions concerning the assessment and verification of constancy of performance described in the annex ZA of the standard:

EN 1317-5:2007 + A2:2012

ont été appliquées, sous le système 1, pour les performances décrites en annexe et que le contrôle de la production en usine réalisé par le fabricant est évalué pour assurer la :
under system 1 for the performance set out in this certificate are applied and that the factory production control conducted by the manufacturer is assessed to ensure the :

constance des performances du produit de construction constancy of performance of the construction product

Ce certificat a été émis pour la première fois le [redacted] avril 2016 et restera valide tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode AVCP et les conditions de fabrication en usine ne sont pas modifiés de façon significatives, sauf suspension ou retrait par l'ASCQUER.

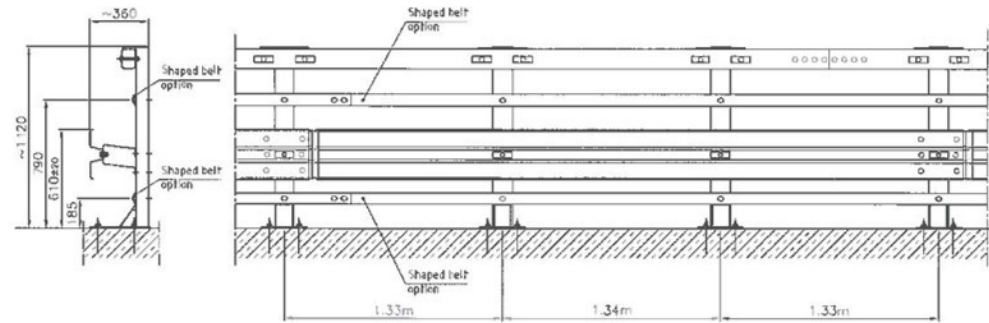
This certificate was first issued on [redacted] April 2016 and will remain valid as long as neither the harmonised standard, the construction product, the AVCP methods nor the manufacturing conditions in the plant are modified significantly, unless suspended or withdrawn by ASCQUER.

La validité du certificat peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr ou en contactant l'ASCQUER : contact@ascquer.fr
The validity of the certificate may be confirmed at www.ascquer.fr or by contacting ASCQUER : contact@ascquer.fr

Le Délégué Général de l'ASCQUER

Gérard DECHAUMET

Annexe au Certificat CE / EC Certificate Annex 1826-CPR-[redacted] du [redacted] avril 2016



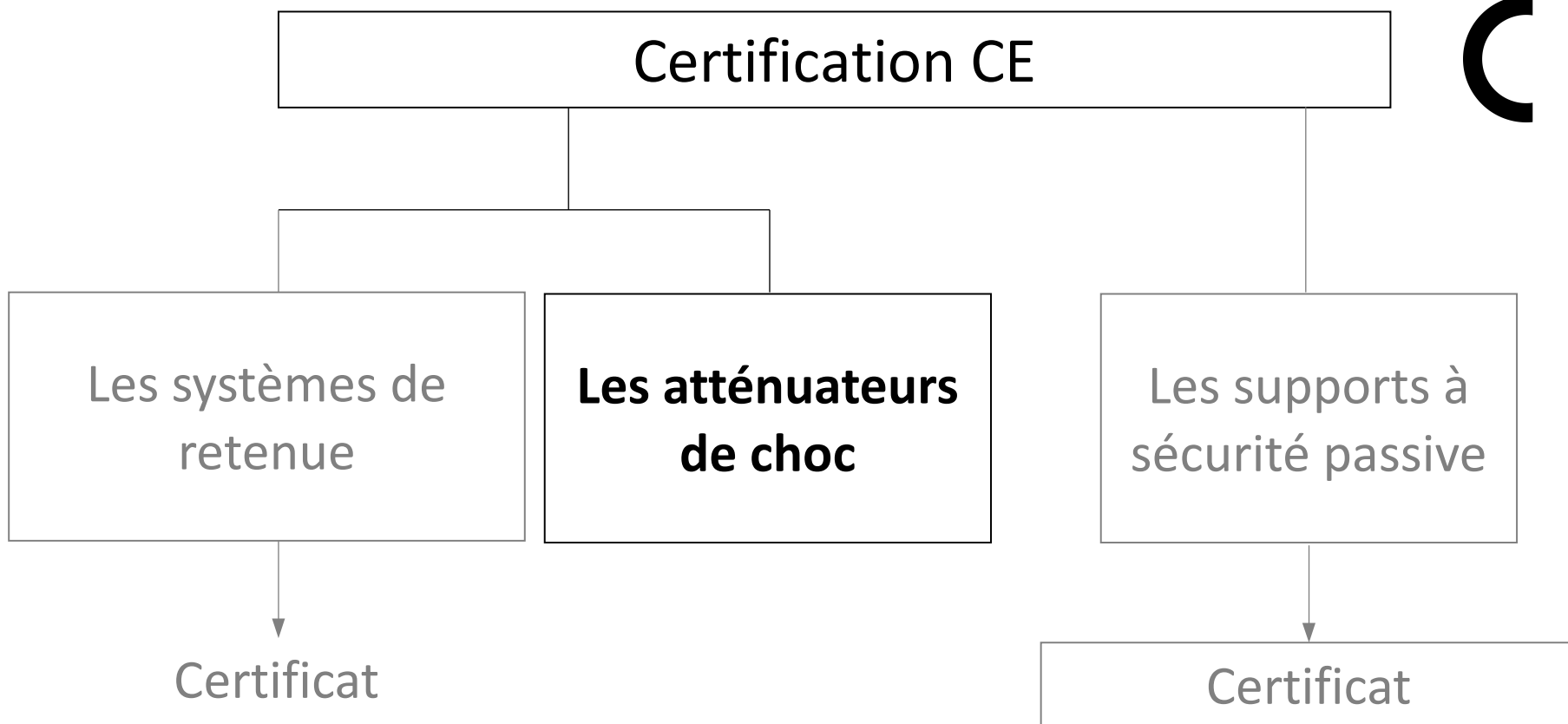
Barrière d'ouvrage d'art en acier d'entraxe 1.33 mètres.
Steel bridge barrier with a post spacing of 1.33 metres.

Performances au choc / Performance under impact

- | | |
|--|---------------------------------|
| a) Niveau de retenue
<i>Containment level</i> | H2 |
| b) Sévérité de choc :
<i>Impact severity level</i> | A |
| c) Largeur de fonctionnement normalisée
<i>Normalised working width</i> | W_N=0,9 m (W3) |
| d) Déflexion dynamique normalisée
<i>Normalised dynamic deflection</i> | D_N=0,7m |
| e) Intrusion du véhicule normalisée
<i>Normalized vehicle intrusion</i> | V_N=0,9m (VI3) |

Le Délégué Général de l'ASCQUER

Gérard DECHAUMET



Certification CE



Les systèmes de
retenue

Les atténuateurs
de choc

**Les supports à
sécurité passive**

Certificat

Certificat

CE CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES CERTIFICATE OF CONSTANCY OF PERFORMANCE

N° 1826 CPR- [redacted]
du [redacted] décembre 201[redacted]

En application du règlement 305/2011/EU du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de la Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction :
In compliance with Regulation 305/2011/EU of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 (the Construction Products Regulation or CPR), this certificate applies to the construction product:

Signaux fixes de signalisation routière verticale – Panneaux fixes
Fixed, vertical road traffic signs

Dont les performances sont détaillées dans les annexes
Whose performances are detailed in the attached annex

Mis sur la marché par:
Placed on the market by:
[redacted]
[redacted]
[redacted]

Et fabriqué dans l'usine ;
And produced in the factory:
[redacted]
[redacted]
[redacted]

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance de la performance ainsi que de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme :
This certificate attests that all provisions concerning the assessment and verification of constancy of performance and the performances described in the annex ZA of the standard:

EN 12899-1 : 2007

ont été appliquées pour les produits décrits en annexe et que :
under systems described in annex are applied and that:

**ce produit remplit toutes les exigences prescrites exposées ci-dessus.
the products fulfil all the prescribed requirements set out above.**

Ce certificat a été émis pour la première fois le [redacted] décembre 20[redacted] et restera valide tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences de contrôle de production usine reprises dans la norme harmonisée, et utilisées pour évaluer les performances des caractéristiques essentielles déclarées, ne changent pas, et que le produit ainsi que les conditions de fabrications en usine ne sont pas modifiées de façon significatives.
This certificate was first issued on [redacted] december 20[redacted] and will remain valid as long as the test methods and/or factory production control requirements included in the harmonised standard, used to assess the performance of the declared characteristics, do not change, and the product, and the manufacturing conditions in the plant are not modified significantly.

*Ce certificat est valable jusqu'au 20 avril 2017.
This certificate remains valid until 20th April 2017.*

Le Délégué Général de l'ASCQUER
Gérard DECHAUMET

Ce certificat ne peut être reproduit en partie, excepté avec l'accord écrit de l'ASCQUER.
This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval by ASCQUER.

Annexe au Certificat de Conformité CE
1826-CP [redacted] du [redacted] janvier 20[redacted]

Performances obtenues selon le tableau de l'annexe ZA.3 de l'EN 12899-1
[Articles relatifs aux supports fournis pour les panneaux fixes de signalisation routière verticale]

Exigence/ Caractéristique du mandat	Articles de la présente Norme européenne correspondant au mandat	Notes
Résistance aux charges horizontales		Aluminium 6005A T6 Ø 90 x 5
Performances en cas d'impact d'un véhicule (sécurité passive)	6.3	Satisfaisant pour la classe 100,NE3
Résistance à la corrosion		
Aluminium	7.1.7	SP 1

Le Délégué Général de l'ASCQUER
Gérard DECHAUMET

Ce certificat ne peut être reproduit en partie, excepté avec l'accord écrit de l'ASCQUER.
This certificate may not be reproduced other than in full, except with the prior written approval by ASCQUER.

Organisme Certificateur pour les Equipements de la Route




Accueil ASCQUER Certification NF Marquage CE Référentiels Réglementation Contact Espace utilisateur

Informations & Evènements

29 juin 2016, journée nationale sur la sécurité routière et le traitement des obstacles latéraux
[En savoir plus]

Abonnements



- > S'abonner aux informations de l'ASCQUER sur les Equipements de la Route
- > Télécharger les lettres ASCQUER

Les Actualités de l'ASCQUER


- Journée du 29 juin 2016 sur la Sécurité Routière et le Traitement des Obstacles Latéraux**
Ajouté le: 18/04/2016 - [En savoir plus]
- INTERTRAFFIC 2016**
Ajouté le: 12/04/2016 - [En savoir plus]
- Les raccordements dans les appels d'offres des dispositifs de retenue**
Ajouté le: 13/10/2015 - [En savoir plus]
- Projet de mise en place d'une certification NF des bandes podotactiles à base de produits de marquage**
Ajouté le: 02/04/2015 - [En savoir plus]
- Certification NF des raccordements et extrémités de files des dispositifs de retenue**
Ajouté le: 04/12/2014 - [En savoir plus]
- Publication au J.O. de l'arrêté modificatif de la RNER du 2 mars 2009 relative aux dispositifs de retenue routiers.**
Ajouté le: 08/09/2014 - [En savoir plus]
- Règlementation applicable aux produits de signalisation horizontale préfabriqués (bandes préfabriquées)**
Ajouté le: 09/07/2014 - [En savoir plus]
- Vous avez des interrogations sur l'application et les conséquences du marquage CE aux panneaux de signalisation verticale.**

Accréditation & Notification

Accréditation de l'ASCQUER : 5-0052, portée disponible sur www.cofrac.fr

Notification de l'ASCQUER pour le marquage CE : NB : 1826
Détails sur : NANDO

Mandaté par l'AFNOR pour délivrer la marque NF 058



Nos coordonnées

ASCQUER
58, Rue de l'Arcade
75384 Paris Cedex 08
Téléphone: +33 (0)1 40 08 17 00
> Voir le plan d'accès

Produits certifiés NF

Liste des produits NF

BN4: Barrières de sécurité

GLM: Glissières de sécurité en acier de profil A et B

J11-J12: Balises J11-J12

KR11: Feux tricolores de chantier

PAN Cpl: Caractéristiques dimensionnelles

PHM: Portiques, potences et hauts mâts

PMA_NF2: Produits de marquage de chaussées - NF2

RACC: Raccordement de dispositifs de retenue

RER: Revêtements rétroréfléchissants

TEM: Panneaux de signalisation temporaire

VNTP: Produits de marquage visibles de nuit et par temps de pluie

Nouvelles certifications & Mise à jour

Nouveaux produits certifiés NF depuis un mois

Mise à jour des produits certifiés NF

Sociétés titulaires de la marque NF

Sociétés titulaires de la marque NF058 - Produits

Sociétés titulaires de la marque NF435 - Travaux de signalisation horizontale

Produits marqués CE

DR: Dispositifs de retenue

MIC: Produits de saupoudrage

PAN: Panneaux permanents

PMV: Panneaux à messages variables

RER: Films rétroréfléchissants

SIGN: Feu de signalisation

SSP: Supports à sécurité passive

Sociétés commercialisant des produits CE

Sociétés commercialisant les produits marqués CE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



FIN



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer